

Pouvoir d'emprunt—Loi

L'hon. Pierre De Bané (ministre de l'Expansion économique régionale): Le ministère de l'Expansion économique régionale répond ce qui suit: a) \$1,626,204; b) \$587,633; c) \$389,000.

Question n° 1766—**M. Stevens:**

Pour l'année financière en cours, à combien s'élèvent les dépenses effectuées par le ministère du solliciteur général pour a) la publicité, b) les publications gratuites ou subventionnées, c) toute autre information transmise au public?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):

	a) Publicité	b) Publications gratuites et subventionnées	c) D'autres informations
	\$	\$	\$
Secrétariat du ministère	Néant	281,000	36,150
Service correctionnel du Canada	31,000	3,000	Néant
Gendarmerie royale du Canada	275,900	282,000	Néant
Commission nationale des libérations conditionnelles	Néant	85,000	15,000
	306,900	651,000	51,150

[Traduction]

M. Collenette: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Français]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, je demande que les avis de motion portant production de documents soient reportés.

Mme le Président: Les autres avis de motion portant production de documents sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Les avis de motion sont reportés.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE 1981-1982 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 10 février, de la motion de M. Bussières (au nom du ministre des Finances): Que le bill C-59, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, quand j'ai amorcé mon intervention hier soir j'ai dit quelques mots du contenu du projet de loi, lequel comprend quatre paragraphes qui visent un objectif qui n'a rien de nouveau. Ce n'est pas la première fois que cette question est soulevée à la Chambre. Nous le faisons tous les ans, ou du moins nous l'avons fait sous les gouvernements libéraux, depuis 1970.

En 1970, nous avions un surplus de 493 millions de dollars. Depuis lors, la situation s'est aggravée progressivement jusqu'à la dernière campagne électorale au cours de laquelle les libéraux ont promis qu'il n'y aurait pas de nouveau déficit, que le gouvernement mettrait tout en œuvre pour se maintenir au niveau d'alors et que le cas ne se présenterait plus où la Chambre serait saisie d'un projet de loi sur un pouvoir d'emprunt qui n'est pas vraiment étayé par des estimations, par un budget ou par un exposé de la façon dont cet argent serait dépensé. Le fait est que le déficit s'est accru de deux milliards de dollars depuis la formulation de cette promesse électorale.

Ce projet de loi vise maintenant à obtenir du Parlement l'autorisation d'emprunter un montant de 14 milliards de dollars non seulement des bailleurs de fonds traditionnels ou canadiens, mais aussi de bailleurs étrangers. La raison pour laquelle la situation n'est plus tout à fait la même cette année tient avant tout à ce mensonge éhonté qui a été proféré lors de la campagne électorale, à cette promesse brisée qu'il n'y aurait pas de nouvelles augmentations. Mais l'important, c'est que le projet de loi de cette année se distingue des précédents par l'usage nettement différent qui sera fait des sommes empruntées.

Les années précédentes, nous avons vivement critiqué le gouvernement ainsi que la mise sur pied de ces programmes de création d'emplois, ces programmes qui permettraient à des jeunes gens de travailler juste assez longtemps pour leur donner droit aux prestations d'assurance-chômage. Ces programmes coûtent des sommes énormes et aucun effort sérieux n'a été mis en œuvre pour donner des emplois permanents aux jeunes et pour les encourager et les aider à entreprendre une carrière. Voilà une des critiques que nous formulions. Cette fois-ci la critique est différente car elle vise une autre forme de dépense: les dépenses de rachat par le gouvernement.

Il faut rattacher cet entretien aux détails de l'acquisition. Je citerai en exemple l'acquisition d'une société nommée Petro-fina par notre société pétrolière nationale Petro-Canada. Avant de terminer hier soir, j'ai raconté à mes collègues un bref dialogue que j'avais écouté à la télévision. On avait demandé au chef de la société nationale Petro-Canada comment était venue l'idée d'acquiescer cette entreprise. L'idée est venue paraît-il, au cours d'une conversation à bâtons rompus au cours de laquelle quelqu'un avait demandé: «Votre société est-elle à vendre?» Ce à quoi l'interlocuteur avait répondu: «Bien sûr, une offre de \$150 l'action serait à considérer.» La conversation a pris fin là-dessus. Quelques semaines plus tard, quelqu'un téléphona au directeur de Petro-Canada pour lui demander s'il était sérieux l'autre jour au sujet de cette entreprise, et celui-ci répondit bien sûr, qu'il était toujours à la recherche d'une bonne affaire. Conformément au programme gouvernemental, nous avons reçu le mandat d'augmenter la participation financière des Canadiens, c'est-à-dire la participation gouvernementale. Il a ajouté que sa société serait